Depuis près de 3 mois, des millions de travailleur-euses, retraité-es, lycéen-nes, étudiant-es se mobilisent par différents moyens contre la loi EL KHOMRI.

Les journées de grèves interprofessionnelles des 31 mars et 28 avril, les blocages de lycées, les occupations d'universités ou de théâtres, les manifestations à répétitions tout comme les rassemblements durables du type « nuit debout » attestent du mécontentement et du rejet par une grande partie de la population de cette loi patronale ! Et que dire de ces sondages dont les gouvernants sont d'habitudes si friands et qui semblent soudainement ne plus les intéresser !

Pourtant, le gouvernement s'entête à imposer cette loi antisociale. Les dernières déclarations de Valls le 6 mai dernier évoquant le possible recours au 49-3 pour passer en force témoignent bien de l'arrogance, de l'autoritarisme et de la violence sociale de ce gouvernement. « Il ne faut jamais renoncer à un moyen constitutionnel » disait le premier ministre. Soit. Face à un tel chantage, la CNT ne renoncera donc pas à construire la grève interprofessionnelle et reconductible et cela malgré la répression sans précédent subie par l'ensemble des acteurs de la mobilisation.

Alors que les directions syndicales estiment que « la balle est dans le camp des députés » et appellent à interpeller ces derniers le 12 mai lors d'une journée d'action sans grève, nous rappelons que seule l'action directe des travailleur-euses fera reculer ce gouvernement. Le 12 mai, les syndicats de la CNT prendront donc leur responsabilité et organiseront des grèves et des manifestations, non pas pour interpeller les députés, mais bien pour amplifier le rapport de force. La balle n'est pas dans le camp des députés, mais bien dans le camp des travailleuses et des travailleurs !

Finalement, considérant que c'est bien avec une grève générale et reconductible que le mouvement social obtiendra le retrait de la loi travail, la CNT rejoint l'appel de Solidaires et de la CNE (Coordination nationale étudiante) : elle appelle tous les secteurs d'activité à arrêter le travail le 17 mai prochain et à s'organiser en assemblées générales pour reconduire la grève le 18 mai en faisant converger la lutte contre la loi travail avec celle des différents secteurs mobilisés : cheminot-es en grève contre le décret socle ferroviaire et le projet de convention collective du rail, intermittent-es mobilisé-es contre le projet de convention UNEDIC…

La CNT revendique :

le retrait de la loi travail et l'ensemble des lois patronales (loi Macron, pacte de responsabilité, CICE etc.) ;
le retrait du projet de convention UNEDIC précarisant encore un peu plus les travailleurs et travailleuses, notamment du spectacle et les intérimaires ;

UNITÉ SYNDICALE, POUR LA GRÈVE GÉNÉRALE !

La CNT